

Gaza / Israël : le dernier rapport de Francesca Albanese sur la responsabilité des médias dans le génocide toujours en cours à Gaza

15.10.26 - Costa Rica - [Nicolas Boeglin](#)



(Crédit image: <https://inliberauscita.it/>)

Trois ans après le début des opérations de destruction totale de la bande de Gaza menées par Israël, en « représailles » à l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre 2023, dont nous avons alerté la dérive insensée menée par Israël dès les premiers jours accompagnée de discours incendiaires de la part de ses plus hautes autorités (**Note 1**), les experts et divers organes des Nations Unies qualifient ces opérations militaires de génocide, toujours en cours, en ce mois d'octobre 2026. Face au drame indicible qui sévit, la responsabilité du traitement de l'information soulève des questions tout à fait légitimes : lorsqu'il s'agit d'expliquer au monde ce qui se passe à Gaza, l'impression de bien des observateurs est que des consignes sont partagées au sein de nombreuses rédactions des grand médias, notamment occidentaux.

On reproduit en tout ou partie le narratif des autorités israéliennes, on laisse planer un doute sur toute information provenant directement de personnes vivant à Gaza, et sur celle provenant d'experts invités sur des plateaux de télévision ou de la radio, en particulier lorsqu'ils utilisent certaines qualifications juridiques qui déplaisent en Israël : l'«expert» invité cesse soudain de l'être, et c'est alors le journaliste qui le devient, comme cela est arrivé sur *France Culture* (voir cette [note](#) de *Arrêt sur Images*), une émission parmi bien d'autres au cours de laquelle cela est arrivé. Enfin, on minimise par des éléments de langage, la souffrance de la population civile palestinienne. On omet aussi de signaler que l'aide humanitaire urgente dont a besoin cette population exténuée vivant dans des abris de fortune est bloquée par Israël depuis trois ans, mais l'on insiste avec des images qui font le tour du monde lorsque seuls quelques convois humanitaires peuvent y entrer. Bien évidemment, les accusations portées par Israël font les grand titres : à ce propos, un entretien édifiant avec le patron de l'UNRWA réalisé le 14 octobre 2026 par *Médiapart* en France montre qu'aucune des accusations dont l'agence onusienne a été victime (tunnels du Hamas sous ses installations et ses écoles, embrigadement des ses employés par le Hamas, participation directe de 12 puis de 19 employés de l'UNRWA aux attaques menées le 7 octobre 2023 ...) n'a reposé sur des preuves quelconques apportées par Israël vérifiables (voir [video](#)).

Quant aux chiffres exact concernant le nombre de victimes, dès le mois de novembre 2023, une des grandes spécialistes en France sur le Moyen Orient avait dénoncé « l'indécence » de les mettre systématiquement en doute, lors d'une émission télévisée (voir [video](#)). Indécence? C'est bien le mot utilisé: indécence, que nous

n'avons pas eu à utiliser au Costa Rica face aux diplomates israéliens qui ont simplement hoché la tête sur ce point précis (**Note 2**).

La manière très particulière dont diverses agences de presse internationales et divers médias, tant nationaux qu'internationaux, ont « *informé* » le monde pendant ces trois années depuis le 7 octobre 2023, tendant à minimiser les exactions commises par Israël à Gaza, est analysée dans le dernier rapport de la Rapporteuse spéciale sur le territoire palestinien occupé, la juriste italienne Francesca Albanese.

Son rapport se concentre sur trois aspects particuliers : d'abord sur l'élimination physique des journalistes palestiniens et des mesures visant à les intimider, sur le contrôle absolu de l'information en Israël sur ce qui se passe à Gaza, et enfin, sur un domaine qui devrait (enfin...!) soulever quelques débats houleux en Europe et aux Etats Unis ainsi qu'au Canada: la reproduction en mode automatique par les médias occidentaux et par les plateformes numériques, du narratif israélien consistant à légitimer les crimes commis et à faire des analyses sur la situation à Gaza avec des éléments de langage empruntés à ce narratif.

Francesca Albanese est une femme plus que courageuse : elle a cette fois la bravoure dans ce rapport de démontrer la complaisance des grands médias internationaux visant à déshumaniser les palestiniens, afin de rendre bien plus acceptable ce qui est inacceptable de tout point de vue. Son rapport ne lui fera pas que des amis au sein des directions de grands médias internationaux cités dans certaines notes en bas de page.

Le rapport : quelques extraits

Le rapport de Francesca Albanese s'intitule « *La vérité sous les décombres : les médias à l'heure du génocide* ». Le texte intégral de ce rapport A/81/249 est disponible [ici](#). Sa lecture intégrale est recommandée. Le communiqué de presse officiel du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme disponible [ici](#) est du 21 juillet 2026. Or, une recherche rapide sur n'importe quel moteur de recherche sur la toile montre que ce dernier rapport de Francesca Albanese n'a pratiquement pas été diffusé dans les grands médias internationaux, bien qu'il ait été traduit dans toutes les langues officielles des Nations Unies : cette omission devrait pouvoir un jour donner lieu à une explication et bonne et due forme.

Aux paragraphes 14-15 de ce rapport, on peut lire que :

14. *Depuis octobre 2023, les forces israéliennes ont tué près de 300 journalistes et en ont blessé plus de 400. Si certains ont été tués lors d'attaques aveugles contre des zones civiles, environ 70 ont été tués dans le cadre de représailles engagées du fait de leur activité professionnelle. Beaucoup portaient des gilets et des casques de presse, transportaient du matériel ou se trouvaient dans des véhicules et des tentes clairement identifiés, ce qui, plutôt que de permettre à l'armée israélienne de repérer et de protéger les professionnels des médias, a facilité leur prise pour cible.*

15. *Israël justifie le fait de prendre pour cible des journalistes en les faisant passer pour des combattants. En droit international humanitaire, les journalistes ne perdent la protection dont bénéficient les civils que s'ils participent directement aux hostilités, et la charge de la preuve incombe à l'agresseur ; il existe une présomption du statut de civil. Ni l'affiliation, ni la situation professionnelle, ni les opinions exprimées n'atteignent le seuil de la participation aux hostilités. Israël inverse cette norme, en qualifiant les journalistes de « terroristes » ou d'« agents du Hamas » – souvent à titre posthume et sur la base de preuves non divulguées ou discréditées – afin de légitimer des homicides illicites.*

On lit également aux paragraphes 39-41 que:

39. *Les infrastructures de télécommunications sont réputées être des infrastructures civiles en droit international humanitaire, et l'argument générique avancé par Israël selon lequel la connectivité servirait les intérêts du Hamas ne saurait ni réfuter cette présomption ni satisfaire aux conditions devant être réunies*

pour justifier une attaque dirigée contre un bien de caractère civil. Ces attaques contre les infrastructures et les travailleurs des télécommunications constituent donc des attaques illicites contre des civils et des biens de caractère civil. En coupant à plusieurs reprises les communications, Israël isole inévitablement la population civile, entravant ainsi l'accès aux informations vitales, aux alertes en cas d'attaque et aux services d'urgence, tout en violant le droit du public à rechercher et à recevoir des informations.

40. Les journalistes cherchent d'autres recours pendant les coupures de communication : ils utilisent des cartes e-SIM étrangères ou se connectent aux réseaux égyptiens ou israéliens, qui ne sont accessibles que dans certaines zones – principalement près des frontières –, tout en étant d'un coût prohibitif et sujets à des saturations fréquentes. Lorsqu'ils les utilisent, ils exposent leur localisation, ce qui augmente le risque d'attaque.

41. Les assassinats de journalistes identifiés, les frappes visant leur domicile et leur famille, ainsi que la destruction d'infrastructures médiatiques et de télécommunications au caractère civil présumé constituent des crimes de guerre, à savoir des meurtres délibérés et des attaques intentionnelles contre des civils et des biens de caractère civil. Le fait de prendre délibérément pour cible les proches des journalistes afin d'empêcher la diffusion d'informations constitue en outre une punition collective interdite et une forme d'intimidation contre des personnes protégées. Ces actes s'inscrivent dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique dirigée contre la population civile de Gaza. Dans ce contexte, les assassinats de journalistes et leur persécution en raison des opinions politiques qui leur sont attribuées constituent des meurtres et des persécutions constitutifs de crimes contre l'humanité. Cependant, se contenter d'analyser ces actes uniquement sous le prisme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité reviendrait à donner une vision incomplète de la situation. Dans le cadre du génocide en cours, l'élimination systématique des témoins médiatiques et la destruction des moyens de documentation constituent des preuves de l'intention génocide. Ces actes révèlent une volonté non seulement de détruire un groupe protégé, mais aussi d'éliminer les conditions permettant de constater, de documenter, de garder en mémoire et, à terme, de juger cette destruction”.

Le paragraphe 66, qui devrait intéresser certaines salles de rédaction en Europe, mais aussi certaines associations et syndicats de journalistes, se lit quant à lui ainsi:

66. L'accès produit l'influence. Une analyse de contenu montre que les médias occidentaux puisent abondamment dans des sources israéliennes, les responsables et les groupes de pression israéliens bénéficiant d'un accès privilégié aux dirigeants des médias, notamment à la BBC. Les lignes éditoriales internes montrent comment cette influence se traduit concrètement. Le manuel éditorial de la BBC, par exemple, exclut Gaza de la liste des territoires occupés et reprend la description « privilégiée » par le Gouvernement israélien, lequel qualifie la Cisjordanie et Gaza de territoires « contestés », sans préciser que cela est contraire au droit international. La BBC avance également l'affirmation trompeuse selon laquelle « les avant-postes ne sont pas des colonies » et qu'ils sont « très différents », car ils ne sont pas autorisés par le Gouvernement israélien et « passent outre » ce dernier. Or, différents gouvernements israéliens ont protégé et légalisé rétroactivement des avant-postes illégaux, élargissant ainsi la colonisation illégale. De la même manière, des directives du New York Times qui ont fuité recommandent la prudence quant à l'utilisation de termes tels que « génocide », « nettoyage ethnique » et « territoire occupé », et enjoignent aux journalistes de n'utiliser le terme « Palestine » que « dans de très rares cas ».

Le paragraphe 72 explique enfin que:

72. Lorsque certains faits ne pouvaient plus être niés ni « camouflés », les médias ont souvent omis ou minimisé la responsabilité d'Israël. Une analyse de contenu a révélé que la BBC l'avait fait dans 83 % des gros titres concernés et le New York Times dans 65 % d'entre eux. Un exemple frappant est celui du meurtre de Hind Rajab par les forces israéliennes, que la BBC continue de présenter sous le titre : « Hind Rajab, 6 ans, retrouvée morte à Gaza quelques jours après avoir lancé des appels à l'aide ».

Les recommandations du rapport (paragraphe 94-99) sont sans appel, et concluent en indiquant clairement que:

99. Les organisations de journalistes, la société civile et le grand public devraient défendre celles et ceux qui dénoncent les atrocités, exiger que les responsables rendent des comptes et continuer à appeler l'attention sur le sort des journalistes détenus et disparus ; ils ne devraient jamais oublier que le journalisme cesse de remplir sa mission d'intérêt public lorsqu'il se borne à relayer les affirmations du pouvoir en place au lieu de les passer au crible.

Quelques réflexions sur le travail inébranlable de Francesca Albanese

La lecture intégrale de ce dernier rapport est recommandée pour mieux comprendre le processus de déshumanisation des victimes palestiniennes auquel se sont livrées d'innombrables salles de rédaction à travers le monde, ainsi que l'instrumentalisation politique de la souffrance des victimes israéliennes de l'attaque perpétrée le 7 octobre 2023 par les autorités israéliennes actuelles (et leurs relais aux en Europe, aux Etats Unis et au Canada).

Le manque de solidarité manifesté par d'importantes associations de professionnels des médias envers les journalistes délibérément assassinés par Israël à Gaza, mais aussi au Liban, met en évidence le niveau auquel certains dirigeants de ces organisations (y compris les associations de presse en France) ont pu s'abaisser. Soit dit en passant, on n'a pas beaucoup lu, pendant trois longues années, de la part des associations de professionnels en médecine, de communiqués concernant la situation qui règne à Gaza, la destruction systématique du réseau hospitalier et des ambulances, l'assassinat délibéré de médecins palestiniens ou leur incarcération injustifiée par Israël, ni le fait que Gaza concentre le plus grand nombre d'enfants amputés dans le monde.

Malgré une intense campagne de dénigrement menée contre la juriste Francesca Albanese par les Etats Unis et Israël, relayée par des cercles d'influence proches de ces pays, l'Espagne lui a décerné, en mai 2026, la plus haute distinction de l'Ordre du Mérite civil (voir le [communiqué](#) du Palais de la Moncloa). Il s'agit d'une reconnaissance par l'Espagne qui pourrait bien inspirer de nombreux autres États et entités à travers le monde, compte tenu de la puissance de ses rapports et surtout de la justesse de ses analyses, et ce depuis son tout premier rapport intitulé « *Anatomie d'un génocide* » présenté en 2024 (voir [hyperlien](#)).

Dans le cas du Costa Rica, la *Universidad de Costa Rica* (UCR) lui a décerné sa plus haute distinction, le doctorat honoris causa, qu'elle devrait venir recevoir dans les prochains mois (voir l'[article](#) du *Semanario Universidad* de mars 2026): sa venue au Costa Rica suscite quelques craintes au vu de l'alignement des actuelles autorités du Costa Rica avec Israël et son allié inconditionnel étasunien (**Note 3**). En avril 2025, on a signalé une tentative de la part d'un ancien étudiant de l'UCR visant à remettre en cause la validité de cette décision du Conseil universitaire de l'UCR, tentative qui, comme on pouvait s'y attendre, a échoué (voir la [note](#) du *Semanario Universidad*). On ignore les chiffres précis concernant le nombre de diplômés de l'UCR, pour évaluer la pertinence des « *démarches* » entreprises par un seul diplômé contre la décision de la plus haute instance au sein de l'UCR.

En guise de conclusion

Ce nouveau rapport de Francesca Albanese devrait interpellier la profession du journalisme dans de nombreuses régions du monde et ouvrir un débat au sein de certaines salles de rédaction. Il est fort probable qu'il expose son autrice à de nouvelles campagnes menées par Israël et les États-Unis (ainsi que leurs cercles d'influence) visant à l'intimider et à la discréditer, cette fois-ci (espérons que non...) avec la complicité de certaines rédactions des médias cités dans son rapport.

En février 2026, une « *fake news* » avait servi de prétexte à la France pour annoncer officiellement qu'elle l'accuserait devant les Nations Unies : un montage somme toute assez grossier auquel se sont prêtées les autorités françaises actuelles, analysé dans cet [article](#) de ce média numérique. Sans se laisser intimider le moins du monde, dans sa « *Réponse à mes détracteurs* », publiée dans *Le Monde Diplomatique* (disponible [ici](#)) un mois plus tard, Francesca Albanese a mis en évidence à quel point la diplomatie française peut parfois se montrer malléable lorsqu'il s'agit d'accuser ceux qui critiquent l'action insensée d'Israël à Gaza sans aucun fondement. Sauf erreur de notre part, à ce jour le mot « *excuse officielle* » de la part du Quai d'Orsay est toujours en mode « *attente* ». À la suite de cette bourde de la part des plus hautes autorités françaises, l'association JURDI a d'ailleurs déposé une plainte devant la justice française contre les autorités françaises pour diffusion de fausses informations (voir son [communiqué](#), dont la lecture est fortement recommandée).

Récemment, la technique consistant à intimider les voix critiques à l'égard de ce qui se passe à Gaza et les journalistes d'investigation israéliens s'est à nouveau confirmée dans le cas des réalisateurs du documentaire « *Naza* », présenté lors de la Biennale de Venise de 2026 et qui a suscité une longue ovation de la part du public : ce documentaire effraie non seulement les milieux politiques et militaires en Israël, comme le souligne le titre même de cet [article](#) publié dans *Magazine+972* en Israël. On notera, pour revenir au Costa Rica, que la projection de « *Naza* » ces jours prochains a donné lieu à des manœuvres assez grossières afin de dénigrer les directeurs des salles qui ont accepté de le projeter (voir [note](#) de Double Check de la UCR et intitulée « *Impact Channel fabricó noticia sobre presión para exhibir 'Naza' en Cine Magaly* »).

Des manœuvres similaires devraient voir le jour contre Francesca Albanese: et ce ne serait pas la première fois qu'on cherche à réduire Francesca Albanese au silence et à l'intimider. En effet, en juillet 2025, nous avons eu l'occasion d'analyser, dans un article publié sur le site de la UCR, les sanctions insolites adoptées par les États-Unis à l'encontre de cette courageuse juriste italienne, intitulé « *Gaza-Israël : depuis un Costa Rica indifférent, notes sur les sanctions des États-Unis contre Francesca Albanese* ». Un texte ([Note 4](#)) dans lequel nous concluons déjà à l'époque en soulignant que :

« Les vociférations et gesticulations de toutes sortes, désormais habituelles, auxquelles Israël et l'actuelle administration américaine ont eu recours pour discréditer le travail de Francesca Albanese, n'impressionnent plus guère, sauf dans certains petits cercles gravitant autour des ambassades d'Israël. »

Inébranlable et infatigable dans sa lutte en vue d'obtenir une justice pour les victimes d'atrocités, telles sont également les qualités qui ont récemment été reconnues à une juriste hors pair lors de l'attribution du prix Nobel de la paix, le 9 octobre dernier, à la juge sud-africaine Navanethem Pillay (plus connue sous le nom de Navi Pillay) : ce prix prestigieux vient récompenser son travail en faveur du droit et de la justice pour les victimes. Il faut se rappeler que Navi Pillay ces dernières années a été appelée à présider la Commission d'enquête indépendante sur la situation en Palestine, dont les rapports sont disponibles depuis 2021 [ici](#). L'une de ses premières interventions publiques après le 7 octobre 2023 (en avril 2024) résonne comme un avertissement clair, resté sans écho auprès de nombreux États : voir à ce sujet le [texte](#) intégral de son intervention. Dans le rapport de septembre 2025, les conclusions de cette commission étaient sans appel : ce à quoi on assiste à Gaza est clairement un génocide

Notes

Note 1: Dès le mois d'octobre 2023, nous avons eu l'occasion d'alerter sur le fait que la réaction israélienne allait rapidement dégénérer et que le « *siege total* » annoncé par ses plus hautes autorités militaires allait se confirmer, et s'amplifier avec le bombardement de zones densément peuplées de Gaza : voir **BOEGLIN N.**, « *Voz experta: Ataque de Hamás desde Gaza y el « asedio total » de Gaza anunciado como respuesta israelí* », site officiel de la UCR, édition du 30 octobre 2023. Texte intégral disponible [ici](#). Une version antérieure avait été publiée dans *ElMundo.cr*, et ce dès le 10 octobre 2023 (voir [texte](#)).

Note 2: Au jours 52 depuis le 7 octobre 2023, nous avons eu l'occasion d'expliquer au consul d'Israël au Costa Rica que cet argument n'avait plus aucune validité (vu la précision des chiffres avancés par le Hamas sur le décompte des victimes mortelles lors des offensives militaires de 2009 et 2014 avec ceux apportés par les commissions d'enquête des Nations Unies postérieurement créées) ce qui a apparemment mis ce dernier mal à l'aise puisqu'il n'a pas souhaité poursuivre la discussion sur ce point, lors d'une émission de radio à laquelle il a participé en novembre 2023 : voir la [vidéo](#), après que l'animateur eut lancé au diplomate israélien : « *Amir, Amir, ne m'obligez pas à vous traiter de menteur* », à partir de 2 h 03 min 40 s.

Note 3: Cet alignement est mis en évidence avec l'initiative de la nouvelle Présidente depuis le mois de mai 2026 concernant le transfert de l'ambassade du Costa Rica en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem et la volonté d'approuver un Accord de Libre Echange (ALE) signé le 8 décembre 2025 entre le Costa Rica et Israël. Voir cet [article](#) paru dans *El Pais* (Espagne) au mois de mai 2026 sur le sujet et notre note publiée en septembre 2026 et intitulée: « *Se puede fomentar el libre comercio ... ¿ignorando obligaciones jurídicas internacionales? A propósito del trámite de aprobación del TLC entre Costa Rica e Israel* », disponible dans son intégralité [ici](#). Fort peu relayés dans les grand médias au plan international sont aussi le fait que l'ancien Président du Costa Rica entre 2022-2026 est le seul chef d'Etat s'étant moqué publiquement de la tragédie indicible des populations civiles de Gaza (voir [note](#) du *Semanario Universidad* du 4 juillet 2025) et le fait que le seul Ministre des Relations Extérieures en fonction ayant obtenu le prix « *Jérusalem* » est le chef de la diplomatie du Costa Rica entre le mois de mai et septembre 2026 (voir [communiqué](#) officiel du Ministère des Relations Extérieures du Costa Rica en date du 24 août 2026).

Note 4: Cf. **BOEGLIN N.**, « *Voz experta: Gaza-Israel: desde una Costa Rica omisa, apuntes sobre las sanciones de Estados Unidos contra Francesca Albanese* », site de la UCR, édition du 22 juillet 2025. Texte intégral disponible [ici](#).

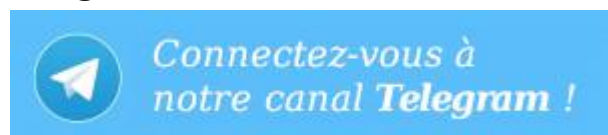
Catégories: Contenu Original, Droits humains, Paix et Désarmement, Proche et Moyen-Orient, Relations internationales

Tags: Conflit Israël Palestine, Francesca Albanese, Gaza, genocide

Nicolas Boeglin

Professeur de Droit International Public, Faculté de Droit, Universidad de Costa Rica (UCR). Contact : nboeglin@gmail.com

Telegram Pressenza



Est une agence de presse internationale dédiée aux informations concernant la paix et la non-violence avec des bureaux à Athènes, Barcelone, Berlin, Bogota, Bordeaux, Bruxelles, Budapest, Buenos Aires, Cordoba (Argentine), Florence, Madrid, Manille, Mar del Plata, Mexico, Milan, Montréal, Moscou, Munich, Lima, Londres, New Delhi, New York, Palerme, Paris, Porto, Quito, Rome, San José de Costa Rica, Santiago du Chili, Sao Paulo, Turin, Valence et Vienne.